

Monsieur le Sous-Directeur des ressources humaines de greffe,

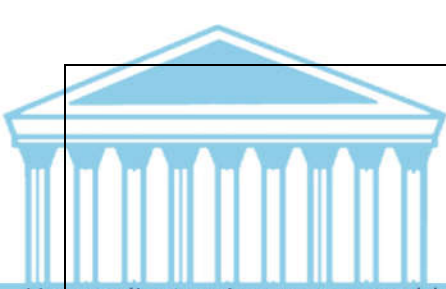
Nous voici réunis pour votre première CAP de mobilité des greffiers.

En cette année 2019, qui ne verra rien arriver en termes budgétaires pour nos collègues greffiers, si ce n'est les queues de cerises du RIFSEEP, et les quelques points PCCR si un jour le dégel se fait, sans compter la fusion TGI/TI, nous attendons de votre part que le mot HUMAIN de votre fonction prenne toute sa mesure. Derrière ces noms, ces dossiers, il y a des vies, des familles qui à l'issue de cette CAP verront ou pas une lueur d'espoir dans leur quotidien.

Nous sollicitons de votre part une fois encore :

- Que l'ancienneté de nos collègues, ayant effectué leur pré affectation sur poste, soit comptabilisée. Il est inadmissible que l'administration se soit servie d'eux pour avoir de la main d'œuvre rapidement dans des juridictions en difficultés, sans qu'ils n'aient rien en retour.
- Que nos collègues dont les conjoints n'ont pas encore pris leurs fonctions puissent bénéficier de leurs mutations, quel que soit leurs emplois.
- Qu'une écoute attentive soit portée pour nos collègues tant en métropole qu'en outre-mer qui ont parfois à faire face à des situations dramatiques dans leurs vies.

Aujourd'hui, nous sommes saisis de trop nombreux rapports sociaux qui hélas vous décrivent les situations désastreuses dans lesquelles sont nos collègues. Il nous paraît indispensable de vous rappeler que d'autres collègues n'ont pas de rapports soit parce que certaines assistantes sociales ont refusé de leur faire, soit parce qu'ils n'arrivent plus à évoquer leur situation et que désemparés, ils n'ont pas souhaité y recourir. Nous sollicitons un groupe de travail avec le secrétariat général pour une harmonisation des pratiques des assistants sociaux en ce domaine.



Nous dénonçons également certaines situations de collègues qui faute de pouvoir avoir un changement de service, se retrouvent dans l'obligation de demander une mutation, belle gestion des ressources humaines de la part de certains directeurs.

Autre exemple monsieur le sous-directeur, que pensez-vous d'un directeur des services de greffe qui affecte une collègue au tribunal pour enfants alors même que cette collègue connaît des problèmes relationnels avec ses enfants, comme dirait Lucchini « C'est du lourd » en termes de management. (Cette juridiction compte environ plus d'une vingtaine de greffiers, tout changement était possible.).

Nous aurons à examiner aussi des congés formations, des demandes de détachement, alors oui nous ne pouvons que rappeler à l'administration que les organisations syndicales sont aussi là pour aider nos collègues, tous nos collègues y compris ceux qui souhaitent quitter le navire ! Plutôt que d'en faire la remarque, il vaudrait mieux que l'administration se pose la bonne question, pourquoi veulent-ils partir ?

A l'heure où sonne le glas des CAP, nous avons bien conscience que les CAP vivent leurs dernières heures. Nous avons toujours été contre des CAP locales ou les potentats locaux choisiront leurs bons petits soldats faisant fi des règles statutaires, faudrait-il déjà les connaître ! Choix tout aussi méprisant tant vis-à-vis des organisations syndicales que de l'administration au vu du nombre d'heures que nous passons à étudier les dossiers de nos collègues. L'objectivité sera anéantie pour un profilage subjectif. Nous avons bien compris que la DSJ s'est engagée à vouloir calquer le mode de nomination des greffiers sur celui des magistrats, mais sans les primes, NBI, astreintes similaires.

Pour les greffiers il s'agit toujours de faire plus, mais avec moins de reconnaissance et d'argent.

Les élues de la CAP